



Strasbourg, le 5 juillet 2021

CDL-PL-PV(2021)002syn
Or. Angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

127^{ème} SESSION PLENIERE

Venise et en ligne, 2-3 juillet 2021

CARNET DE BORD

En raison de la pandémie de Covid-19, la 127^{ème} session plénière s'est déroulée de manière hybride (Venise et en ligne).

La Commission de Venise :

- a tenu un échange de vues avec Mme Ines Krtalić, Chef de Cabinet du Ministère de la **Bosnie-Herzégovine** et a adopté l'avis sur le projet de loi sur la prévention des conflits des intérêts dans les institutions de Bosnie-Herzégovine ;
- a tenu un échange de vues avec Mr Gergely Ekler, Secrétaire d'Etat pour le Ministère des affaires familiales de la **Hongrie** et avec Mme Anikó Raisz, Secrétaire d'Etat pour le Ministère de la justice, et a adopté l'avis sur les amendements constitutionnels adoptés par le Parlement hongrois en décembre 2020, précédemment examiné par les sous-commissions des institutions démocratiques et droits fondamentaux lors de leur réunion hybride conjointe du 1 juillet 2021 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Andrey Klishas, Président du comité du Conseil de la **Fédération de Russie** et avec Mme Olga Vorobyeva, Directeur adjoint du département des organisations à but non lucratif du Ministère de la justice, et a adopté l'avis sur la compatibilité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme d'une série de projets de lois introduits par la Douma de la Fédération de Russie entre le 10 et le 23 novembre 2020, visant à modifier les lois concernant les « agents étrangers », précédemment examiné par les sous-commissions des institutions démocratiques et droits fondamentaux lors de leur réunion hybride conjointe du 1 juillet 2021 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Birol Özcan, Chef adjoint de Département des relations avec la société civile, Ministère de l'intérieur de **la Turquie**, et a adopté l'avis sur la compatibilité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme de la loi n° 7262 sur la prévention du financement de la prolifération des armes de destruction massive, précédemment examiné par les sous-commissions des institutions démocratiques et droits fondamentaux lors de leur réunion hybride conjointe du 1 juillet 2021 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Stelian-Cristian ION, Ministre de la justice de **Roumanie**, et a adopté l'avis sur le projet de loi sur le démantèlement de la section chargée des enquêtes sur les infractions commises au sein du pouvoir judiciaire de la Roumanie ;
- a tenu un échange de vues avec M. Andrii Kostin, Président de la commission de la politique juridique de la Verkhovna Rada d'**Ukraine** sur les réformes en cours dans le domaine judiciaire en Ukraine et a entériné :
 - L'avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de la Direction générale des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit du Conseil de l'Europe (DGI) sur le projet de loi modifiant les dispositions du Code des infractions administratives et du Code pénal de l'Ukraine concernant la responsabilité des agents publics en cas de déclaration de patrimoine inexacte (reg. n° 4651), rendu le 6 mai 2021 ;
 - L'avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de la Direction générale des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit du Conseil de l'Europe (DGI) sur le projet de loi sur des amendements de certains actes législatifs concernant la procédure d'élection (de nomination) des membres du Conseil supérieur de la justice et les activités des inspecteurs disciplinaires du Conseil supérieur de la justice (projet de loi n° 5068) , rendu le 5 mai 2021.

- a entériné :
 - l'avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur des projets d'amendements au code électoral et à la législation connexe d'**Arménie**, rendu le 21 avril 2021 ;
 - l'avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les amendements au code électoral de **Géorgie**, rendu le 30 avril 2021 ;
 - l'avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les projets révisés d'amendements au Code électoral de **Géorgie**, rendu le 18 juin 2021 ;
 - l'avis urgent de la Commission de Venise sur les amendements portant sur la loi organique sur les tribunaux de droit commun de **Géorgie**, rendu le 28 avril 2021 ;
 - l'avis urgent de la Commission de Venise sur du procès équitable concernant les amendes administratives lourdes de **Malte**, rendu le 1 juin 2021 ;
 - l'avis urgent de la Commission de Venise sur le projet révisé d'amendements à la Loi sur le Ministère public de **Montenegro**, rendu le 10 mai 2021.
- a tenu un échange de vues avec Mme Elisa de Anda Madrazo, Vice-Présidente du **Groupe d'action financière (GAFI)**
- a été informé des suites données :
 - au mémoire *amicus curiae* pour la Cour Constitutionnelle d'**Arménie** concernant l'article 300.1 du Code pénal) ;
 - au loi complétant le code de procédure pénale en **Bulgarie** ;
 - l'avis concernant le projet de loi de la **Hongrie** sur la transparence des organisations recevant de l'aide de l'étranger ;
 - L'avis sur les dispositions constitutionnelles, la séparation des pouvoirs et l'indépendance des organes judiciaires et répressifs en **Malte** ;
 - L'avis sur le projet de Constitution de la **République Kirghize** ;
- a été informée des suites données à sa décision de mars 2021 de suivre la situation concernant le projet d'amendements à la loi organique sur le **Défenseur du peuple d'Arménie** ;
- a été informée des travaux de la Cour constitutionnelle de **Bélarus** ;
- a été informée des travaux du Groupe de travail inter-institutions créé pour préparer des amendements à la Constitution et à la loi électorale de **Bosnie-Herzégovine** ;
- a été informée des résultats et des conclusions sur :
 - **une audition de la commission des Affaires institutionnelles du Sénat belge** sur trois projets de loi spéciaux modifiant la loi spéciale sur la Cour constitutionnelle belge relative à la composition de la Cour (Bruxelles et en ligne, le 21 mai 2021) ;
 - **la Conférence de haut niveau sur l'État de droit en Europe dans le contexte de la pandémie de Covid-19** (Coimbra et en ligne, le 17 et 18 mai 2021) ;
 - **le séminaire en ligne sur « L'exécution des décisions des cours constitutionnelles et des organes équivalents – théorie et pratique »**, organisé par le Conseil constitutionnel du Kazakhstan et la Commission de Venise (Nur-Sultan et en ligne, le 25 juin 2021) ;

- a pris note de la décision de M. Gianni Buquicchio de se retirer de la présidence de la Commission de Venise, mais lui a demandé de rester dans ses fonctions jusqu'à l'élection du nouveau président en décembre 2021, ce que M. Buquicchio a accepté ;
- a élu, conformément à l'article 6, para 1bis des Règles de procédure révisées de la Commission, les sept membres du **Comité des Sages** proposés par le Bureau Elargi, et a invité les autres membres intéressés à se présenter aux élections pour les fonctions de la Commission qui auront lieu en décembre 2021, de contacter les Sages ;
- a tenu un échange de vues avec des représentants de l'**Assemblée parlementaire** et du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** du Conseil de l'Europe ;
- a confirmé les dates des **prochaines sessions plénières** comme suit : 14-16 octobre 2021 ; 10-11 décembre 2021, et a été informée des dates des prochaines sessions plénières pour 2022 comme suit : 17-19 mars 2022 (à confirmer); 16-18 juin 2022; 20-22 octobre 2022, 16-18 décembre 2022.